



IFRAM - INFO

LA LETTRE DU PÔLE D'INNOVATION POUR L'ARTISANAT DES MÉTAUX

n°36 – février 2010

Au sommaire :

- ▶ Quelques brèves de Fèvres...
- ▶ Nouvelle directive machine en vigueur
- ▶ Une bible pour les utilisateurs d'acier
- ▶ Une nouvelle nuance pour le tournage
- ▶ Une solution de gestion pour les TPE
- ▶ Le DVD Les Fèvres 2009 est sorti !
- ▶ Portrait d'une artiste : Laurence Jenkell
- ▶ L'agenda des événements à ne pas manquer !

Le Pôle national d'Innovation pour l'Artisanat des Métaux, souhaite vous apporter par cette lettre, toutes les informations pratiques liées à votre profession. Ce bulletin mensuel permet de vous informer régulièrement sur l'actualité du moment et sur des thématiques spécifiques à vos métiers. Pour vous abonner, connectez-vous sur www.ifram.fr

Quelques brèves de Fèvres...

▶ *Le Contrat Unique d'Insertion (CUI)*

En place depuis le 1^{er} janvier 2010, le CUI facilite l'accès à l'emploi des adultes rencontrant des difficultés d'insertion. Initialement prévue en juillet 2009, ce nouveau contrat peut prendre la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour les employeurs du secteur non marchand, ou bien la forme d'un contrat initiative emploi (CIE) pour les employeurs du secteur marchand. Parallèlement, le contrat d'avenir dans le secteur non marchand et le contrat d'insertion revenu minimum d'activité (CIRMA) dans le secteur marchand ont été supprimés. Le CUI ouvre droit à une aide financière égale à 47 % du SMIC brut par heure travaillée s'il prend la forme d'un CIE. L'aide est portée à 95 % si le CUI prend la forme d'un CAE. Ce nouveau contrat peut être conclu à durée déterminée ou indéterminée. Le CUI permet également de bénéficier d'exonérations de charges patronales pour l'employeur. www.pole-emploi.fr

▶ *L'artisanat est plutôt bien perçu par les français*

95% des Français ont une bonne image de l'artisanat et presque autant de Français interrogés pensent qu'être artisan est valorisant. Ces conclusions, qui proviennent d'une étude réalisée en 2009 pour le Fonds National de Promotion et de Communication de l'Artisanat (FNPCA), reposent aussi sur le fait que l'artisanat est toujours associé à l'effort, au savoir-faire, mais moins aux idées d'innovation et de modernité. Concernant l'apprentissage, 77% des Français considèrent que l'apprentissage artisanal permet de trouver facilement un emploi. Côté artisans, 45% d'entre eux disent avoir formé un apprenti au cours des cinq dernières années. Et parmi eux, 41% déclarent que cet apprenti travaille encore dans leur entreprise. Vous pouvez télécharger les résultats de cette enquête en vous rendant sur le site www.artisanat.info

▶ *Poste à pourvoir en Corse*

Une entreprise implantée à Corbara (Haute-Corse) recherche un ferronnier possédant le CAP de ferronnier. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser à Maxime au 06 75 39 23 62.

Nouvelle directive machine en vigueur

Comme vous le savez peut-être déjà, l'ancienne directive 95/16/CE a été remplacée par la nouvelle directive machine 2006/42/CE depuis le 29 décembre dernier. Celle-ci concerne toutes les machines neuves commercialisées maintenant. Elle pose des exigences plus précises en ce qui concerne les principes d'intégration de la sécurité, l'ergonomie, le poste de travail, les systèmes de commandes, les protecteurs fixes, l'information, la protection contre le retournement... Rappelons que cette nouvelle directive révisé les exigences applicables à l'ensemble des pays européens en Europe et à tout appareil neuf - de la conception à la mise sur le marché - pour qu'il offre un niveau de sécurité optimal. Elle a nécessité cinq années de travail pour sa refonte et deux années supplémentaires pour sa transposition en droit national. Cette directive machines s'applique maintenant aussi aux "quasi-machines", c'est à dire aux sous-ensembles destinés à intégrer une machine prête à l'emploi. Ces "quasi-machines" sont donc ainsi considérées comme des machines à part entière, et leur dossier technique doit préciser qu'elles sont conformes aux exigences actuelles. Ainsi, un robot destiné à intégrer une nouvelle ligne de production devra donc posséder son propre marquage CE.



Par ailleurs, cette nouvelle directive "Machines" apporte une meilleure visibilité du champ d'application. Elle établit ainsi une distinction plus nette les périmètres respectifs de la directive "Machines" et de la directive "Basse Tension". Le rattachement d'un produit à l'une ou l'autre ne fait plus référence à "l'origine principale des risques", qui peut être toujours interprétable, mais à six catégories de machines électriques relevant exclusivement de la directive "Basse tension". Pour les autres produits, les objectifs de sécurité électrique de la directive "Basse tension" sont applicables, mais toutes les autres exigences essentielles, ainsi que l'obligation relative à l'évaluation de conformité et à la mise sur le marché sont réglementées exclusivement par la directive machines. Cette directive machines fait aussi une distinction beaucoup plus nette avec la directive "Ascenseurs". Les appareils de levage, dont la vitesse n'excède pas 0,15 m/s, et les ascenseurs de chantier, relèvent maintenant eux aussi de la directive machines. Les ascenseurs destinés aux personnes d'une vitesse supérieure à 0,15 m/s relèvent toujours de la directive "Ascenseurs".

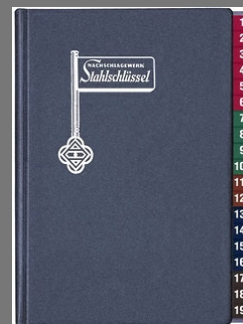
Ce nouveau texte modifie les procédures relatives à la mise sur le marché des équipements de travail : formalités préalables à la mise sur le marché (déclaration CE et marquage CE), procédures d'évaluations de la conformité des équipements de travail (procédure d'autocertification CE, examen CE de type, procédure d'assurance qualité, etc.). La nouvelle réglementation machines modifie également la reconnaissance de la compétence des organismes susceptibles d'intervenir pour vérifier la conformité des équipements de travail sur demande de l'inspection du travail : obligation d'être accrédités remplaçant celle d'être agréés. Enfin, une liste plus détaillée des composants de sécurité est donnée en annexe V de la directive Machines (dispositifs d'arrêts d'urgence, dispositifs de commande à deux mains, systèmes d'extraction des émissions de machines, structures de protection contre les chutes d'objets, etc.). Ces éléments seront également soumis aux mêmes règles que les machines : pour être distribués, ils devront porter un marquage CE et être accompagnés d'une déclaration de conformité et des informations nécessaires aux utilisateurs.

L'arrivée de cette nouvelle directive "Machines" a nécessité l'adaptation par l'UNM de plus de 600 textes normatifs. Un travail qui a impliqué plus de 50 comités techniques, reflétant le vaste domaine de la directive. Pour informer les entreprises sur les exigences de la directive et sa mise en application, plusieurs réunions ont été organisées par la FIM (Fédération des Industries Mécaniques), le Cisma (syndicat qui rassemble les entreprises qui conçoivent, produisent et commercialisent des équipements pour la Construction, les Infrastructures, la Sidérurgie et la Manutention) et le Cetim (Centre technique des industries mécaniques). Mais l'adaptation aux nouvelles exigences et notamment celles liées aux "quasi-machines" n'est pas facile. Le Cetim devrait accompagner les industriels de la mécanique afin de faciliter l'appropriation des évolutions techniques dans la conception des produits (analyse de risques ; intégration des automates et fonctions de sécurité ; rédaction de la documentation technique ; réception des machines ; évaluation de la conformité des équipements...). Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de la communauté européenne : www.europa.eu

Une bible pour les utilisateurs d'acier

" *Stahlschlüssel* ", ou encore " *La Clé des Aciers* ", est une véritable bible pour les utilisateurs d'acier. Il regroupe plus de 70 000 normes et marques d'aciers, ainsi que près de 300 aciéries et fournisseurs présentant leurs produits. C'est un outil indispensable pour tous ceux qui travaillent le métal. Edité en trois langues (allemand, anglais et français), le *Stahlschlüssel* 2010 fournit les données les plus récentes sur les aciers structuraux et de construction (acier de construction courant, de décolletage, de cémentation et de nitruration, acier pour roulements, acier à ressort, acier pour trempe superficielle, acier de construction à grain fin, acier résistant aux intempéries...), les aciers à outils (acier non allié, acier rapide, acier pour travail à froid ou à chaud, acier résistant aux hautes températures et alliages réfractaires...), les aciers inoxydables, etc.

Cet ouvrage présente également les marques d'aciers et liste les standards et les désignations officielles de nombreux pays. Une comparaison avec les normes étrangères référencées est aussi réalisée. Le livre est disponible sur le site www.stahlschluessel.de au tarif de 146 € pour la version papier et 410 € pour la version sur CD-Rom.



Stahlschlüssel, Editions *Stahlschlüssel Wegst*, 790 pages, ISBN : 978-3-9225-9926-5

Une nouvelle nuance pour le tournage



Cette nouvelle nuance WNT Mastertool Dragonskin, revêtue selon le procédé MT-CVD (moyenne température), bénéficie de surfaces très lisses qui permettent de réduire les efforts de friction au maximum, retardant l'apparition des phénomènes d'usure et conduisant ainsi à une amélioration sensible de la durée de vie. Elle est ainsi adaptée à l'usinage de tous les types d'aciers, de construction à fortement alliés et à un large spectre d'utilisation. Pour élaborer cette nouvelle nuance, les tolérances de fabrication des poudres ont été resserrées, et le substrat présente une répartition plus homogène des zones de carbure mixtes. Par ailleurs, des soins particuliers ont été apportés

lors de la réalisation des protections d'arêtes. Selon le fabricant d'outils carbures WNT, la géométrie d'ébauche moyenne NM15 garantit un contrôle copeau optimal, en fonction du rayon, dans des plages de profondeurs de passe allant de 0,5 à 5,0 mm et des avances comprises entre 0,15 à 0,4 mm/tr.

www.wnt.com

Une solution de gestion pour les TPE

Sage 30 Multi Devis est un logiciel de devis et de suivi de chantiers destiné aux professionnels artisans, quel que soit leur corps d'état (métallerie, ferronnerie, maçonnerie, électricité, plomberie, menuiserie, serrurerie...). Son ergonomie Windows et ses fonctionnalités bureautiques garantissent à l'utilisateur une facilité d'apprentissage et une grande convivialité. Sage 30 Multi Devis au-delà de sa fonction de gestion commerciale bâtiment offre de nombreux outils facilitant l'établissement de devis, factures et situations : analyses financières, métrés, demandes de prix, etc. Son intégration naturelle avec Sage 30 Comptabilité et Sage Paie vous permet de constituer une chaîne de gestion performante, cohérente et pérenne. Ce logiciel est disponible en version mono poste ou en version réseau jusqu'à 4 postes.



Le DVD Les Fèvres 2009 est sorti !



Grâce à ce DVD, retrouvez l'ambiance du salon Les Fèvres 2009 organisé au château-musée de la ville d'Eu, en Seine-Maritime. Pénétrez dans ce lieu chargé d'histoire pour une visite insolite... Pour en savoir plus et visionner la bande annonce, rendez-vous sur le site www.ifram.fr

Portrait d'une artiste : Laurence Jenkell

Installée dans le sud de la France à Golf Juan, Laurence Jenkell est une artiste plasticienne qui travaille l'aluminium et le polyester. Séduite par l'alchimie du sucre et les multiples combinaisons du bonbon, tant dans sa forme que dans ses possibilités de transformation, Laurence Jenkell décline ses créations aux couleurs acidulées, aux textures gourmandes et aux parfums sucrés. D'un simple coup d'œil, les sens du spectateur s'éveillent : son odorat, son goût, son toucher et ses souvenirs d'enfance ressurgissent. La gourmandise devient ainsi sublimée, soit par une fonte d'aluminium au sable, soit par un emballage en altuglas qui donne toute sa dynamique. www.jenkell.com



L'agenda des évènements à ne pas manquer !

• Les 3 et 4 février 2010 : Salon des Entrepreneurs

La 17^{ème} édition du salon des entrepreneurs aura lieu les 3 et 4 février 2010 au Palais des Congrès de la Porte Maillot à Paris. www.salondesentrepreneurs.com

• Du 9 au 12 février 2010 : MetaPro

En ce début février, Bruxel Expo accueillera une nouvelle fois MetaPro, salon dédié au travail des métaux. Il regroupera des fournisseurs de technologie et outils d'usinage, de tôlerie, de surfaçage et de soudage, d'automatisation industrielle, de robotique... Près de 15000 visiteurs sont attendus. www.metapro.be

• Jusqu'au 7 mars 2010 : Par-dessus le toit

Cette exposition permet de découvrir un patrimoine riche en technique et en symbolique à travers une multitude d'œuvres retraçant l'histoire de la toiture et de sa décoration : girouettes, épis de faîtage, coqs de clochers... Musée des meilleurs ouvriers de France à Bourges. www.ville-bourges.fr

• Du 22 au 26 mars 2010 : Form & Tôle

Salon international du formage, du travail de la tôle et du tube. Paris-Nord Villepinte - Parc des Expositions. www.industrie-expo.com

• Du 22 au 26 mars 2010 : Machine-Outil

Salon international des équipements de production pour les industries mécaniques. Paris-Nord Villepinte - Parc des Expositions. www.industrie-expo.com

• Du 22 au 26 mars 2010 : SITS

Salon international des traitements de surfaces et de la finition industrielle : matériels et produits, sous-traitance, protection de l'environnement. Paris, Parc des Expositions. www.industrie-expo.com

• Du 22 au 26 mars 2010 : Soudage

Salon international dédié aux solutions et techniques de soudage. Paris-Nord Villepinte - Parc des Expositions. www.industrie-expo.com

IFRAM - Pôle national d'Innovation pour l'Artisanat des Métaux

Rédaction : Nicolas Duez, Éric Quentin

2973, route de Duclair, 76360 VILLERS-ECALLES - Tél : 02 35 64 42 30 - Fax : 02 35 61 56 97

Internet : www.ifram.fr / Email : ifram@ifram.fr

